

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE (1176) - (N° 1928)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement a confié une mission temporaire à deux députées, Annaïg Le Meur et Marina Ferrari, ayant pour objet la fiscalité locative. Il est donc proposé d'attendre les conclusions de la mission avant de prendre toute décision sur la fiscalité locative.